



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE
TOME SPECIAL N°3
MANDATS SPECIAUX**

**MOIS DE
AVRIL
2022**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS TOME SPECIAL AVRIL 2022

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

MANDATS SPECIAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE, DES MOYENS GENERAUX ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

- Mandat n°2022-9169 en date du 19 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p3
- Mandat n°2022-9170 en date du 19 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p4
- Mandat n°2022-9171 en date du 15 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p5
- Mandat n°2022-9172 en date du 19 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p6
- Mandat n°2022-9173 en date du 19 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p7
- Mandat n°2022-9174 en date du 19 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p8
- Mandat n°2022-9175 en date du 19 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p9

2022-9169

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Alexandre SANTONI, notaire à Bunifaziu, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la Collectivité de Corse et :

- Monsieur CHIAPPINI Sébastien, bailleur, propriétaire des parcelles cadastrées D n° 1020 (issue de D n° 537) d'une superficie de 112 m² et D n° 1022 (issue de D n° 539) d'une superficie de 50 m², sises sur le territoire de la commune de Bunifaziu,
- La SARL « E Tre Stelle » preneur, représentée par Madame CHIAPPINI Jessica,

pour un montant total de **7 533,64 € (sept mille cinq cent trente-trois euros et soixante-quatre centimes)** soit 42 €/m², et ce dans le cadre des travaux d'aménagement des carrefours de Santa Manza, Cavallo Morto et Trinité, commune de Bunifaziu sur la RT 10.

Fait à Bastia, le **19 AVR. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse



Gilles SIMEONI



2022.9170

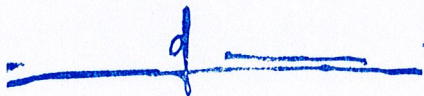
MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Alexandre SANTONI, notaire à Bunifaziu, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la Collectivité de Corse et :

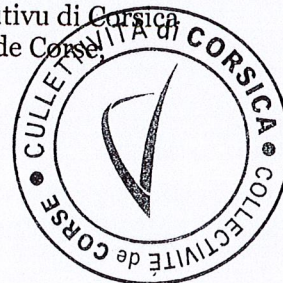
- Monsieur MORACCHINI François et Madame née MORELLI Odile son épouse, usufruitiers,
 - Monsieur MORACCHINI Antoine, nu-proprétaire,
- propriétaires de la parcelle cadastrée D n° 1015 (issue de D n° 958) d'une superficie de 74 m², sise sur le territoire de la commune de Bunifaziu, pour un montant total de **3 356,64 € (trois mille trois cent cinquante-six euros et soixante-quatre centimes)** soit 42 €/m², et ce dans le cadre des travaux d'aménagement des carrefours de Santa Manza, Cavallo Morto et Trinité, commune de Bunifaziu sur la RT 10.

Fait à Bastia, le **19 AVR. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse



Gilles SIMEONI



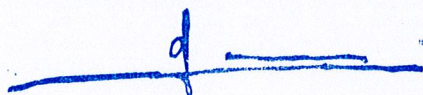
2022-9171

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Alexandre SANTONI, notaire à Bunifaziu, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la Collectivité de Corse et Monsieur LUCCHINI Pierre-Joseph, propriétaire de la parcelle cadastrée I n° 1539 (issue de I n° 937) d'une superficie de 103 m², sise sur le territoire de la commune de Bunifaziu, pour un montant total de **2 595,60 € (deux mille cinq cent quatre-vingt quinze euros et soixante centimes)** soit 21 €/m², et ce dans le cadre des travaux d'aménagement des carrefours de Santa Manza, Cavallo Morto et Trinité, commune de Bunifaziu sur la RT 10.

Fait à Bastia, le **19 AVR. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI



2022-9172

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Alexandre SANTONI, notaire à Bunifaziu, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la Collectivité de Corse et Monsieur MORACCHINI Antoine, gérant de la SCI U Stragnu, propriétaire de la parcelle cadastrée D n° 1018 (issue de D n° 959) d'une superficie de 220 m², sise sur le territoire de la commune de Bunifaziu, pour un montant total de **10 876 € (dix mille huit cent soixante-seize euros)** soit 42 €/m², et ce dans le cadre des travaux d'aménagement des carrefours de Santa Manza, Cavallo Morto et Trinité, commune de Bunifaziu sur la RT 10.

Fait à Bastia, le **19 AVR. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI



2022-9173

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Alexandre SANTONI, notaire à Bunifaziu, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la Collectivité de Corse et :

- La SCI SOPHIA, bailleur, propriétaire de la parcelle cadastrée I n° 1560 (issue de I n° 1151) d'une superficie de 435 m² sise sur le territoire de la commune de Bunifaziu, représentée par Monsieur Edmond CRIDEL
- La SARL « A Cheda » preneur, représentée par Monsieur Edmond CRIDEL,

pour un montant total de **10.755,25 € (dix mille sept cent cinquante-cinq euros et vingt-cinq centimes)** soit 21 €/m², et ce dans le cadre des travaux d'aménagement des carrefours de Santa Manza, Cavallo Morto et Trinité, commune de Bunifaziu sur la RT 10.

Fait à Bastia, le **19 AVR. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse



Gilles SIMEONI



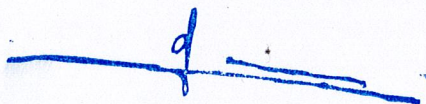
2022.9174

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Dominique BARTOLI, notaire à Aiacciu, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la Collectivité de Corse et les Consorts ESCOTTO Rose-Marie Veuve COME, COME Marie-Jeanne, COME Laurent et COME Jean-Baptiste, propriétaires de la parcelle cadastrée D n° 1013 (issue de D n° 123) d'une superficie de 162 m², sise sur le territoire de la commune de Bunifaziu, pour un montant total de **4 082,40€ (quatre mille quatre-vingt deux euros et quarante centimes)** soit 21 €/m², et ce dans le cadre des travaux d'aménagement des carrefours de Santa Manza, Cavallo Morto et Trinité, commune de Bunifaziu sur la RT 10.

Fait à Bastia, le **19 AVR. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse



Gilles SIMEONI



222-9175

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

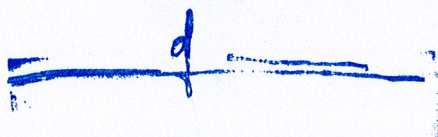
Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Sylvie MICHELI, notaire à I Prunelli di Fiumorbo, lors de la signature de l'acte d'acquisition entre la Collectivité de Corse et Madame SIMONI Madeleine épouse GAUCHOT, propriétaire des parcelles cadastrées :

- C n° 663 (issue de C n° 298) d'une superficie de 293 m²,
- C n° 665 (issue de C n° 299) d'une superficie de 388 m²,
- C n° 667 (issue de C n° 301) d'une superficie de 2 m²,

sises sur le territoire de la commune de Bunifaziu, pour un montant total de **737,64€ (sept cent trente sept euros et soixante-quatre centimes)** soit 0,90 €/m², et ce dans le cadre des travaux d'aménagement des carrefours de Santa Manza, Cavallo Morto et Trinité, commune de Bunifaziu sur la RT 10.

Fait à Bastia, le **19 AVR. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI



LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECUEIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1